



Toulouse le 23 janvier 2018

**Objet** : Campagne INP-ENSIACET 2018 de la Taxe d'Apprentissage !

Chers A7iens,

La Taxe d'Apprentissage est une ressource incontournable de Toulouse INP-ENSIACET.

En 2017, elle a représenté près de 50% du budget pédagogique pour permettre de dispenser une formation très technique dans des conditions proches de celles du monde industriel. Maintenir cette démarche dans un cadre d'innovation pédagogique nécessite des investissements importants en termes de matériels et de fonctionnement.

La Taxe d'Apprentissage est le seul impôt dont les entreprises choisissent librement l'affectation.

L'**AIA7** ne peut qu'encourager ses membres à devenir des prescripteurs de l'**ENSIACET** pour la campagne de la Taxe d'Apprentissage en orientant ou conseillant les décideurs en charge du versement de la taxe d'apprentissage à maximiser les versements à l'**ENSIACET** !

**Toulouse INP-ENSIACET** est habilitée à percevoir la partie Hors-Quota pour la catégorie B (N° UAI 0312589W).

Quatre formations par l'apprentissage sont à présent proposées à nos élèves dans les domaines des Matériaux, du Génie Chimique, du Génie des Procédés et du Génie Industriel. A ce titre, vous pouvez reverser votre part Quota ou votre CSA au CFA MidiSup (n° UAI : 0312755B) en l'affectant à l'ENSIACET.

Toutes les infos pratiques sur <http://www.ensiacet.fr/fr/actualites/industrie/versez-votre-ta-2018.html>.

Sachant que la date limite de versement est avant le 1er mars 2018, comptant sur votre diligence, et votre efficacité,

Bien amicalement.

Jean DUPONT  
Président de l'AIA7